

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de votre part l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et le respect du règlement intérieur de l'Isema, disponible sur simple demande.

Ces conditions Générales de vente sont établies conformément à l'article L441-1 du code du commerce.

1. OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV") décrivent les droits et obligations de l'ISEMA-Institut Supérieur Européen de Management Agroalimentaire situé au 105 rue Pierre Bayle CS 20143 – 84918 AVIGNON Cedex 9 et enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 93840301684 et de son client (ci-après le "Client"). L'Isema est référencé Datadock

Ces CGV s'appliquent à toutes les prestations de formation de l'Isema s'inscrivant dans le cadre de l'article L6313-1 du Code du Travail et relatives à des commandes passées auprès de l'Isema par le Client.

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Isema, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que l'Isema ne se prévale pas à un moment donné de l'une de ces présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'Isema, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

Ces CGV sont susceptibles d'évoluer, la dernière version en vigueur est accessible par tous via le site internet de l'ISEMA www.isema.fr.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

2.1- Cas des prestations de formation conduisant à l'obtention d'une certification professionnelle inscrite au RNCP hors dispositif de VAE

La demande d'inscription se matérialise par :

- L'étude du dossier de candidature
 - l'envoi ou le dépôt du dossier de candidature (et ses pièces annexées) téléchargeable à partir du site Internet www.isema.fr. Seuls les dossiers complets seront étudiés par la commission d'admission.
 - les modalités de règlement des frais d'inscription sont précisés sur le site internet de l'établissement. Ces frais d'inscription sont non remboursables.

Après vérification des prérequis, un courrier de convocation aux épreuves de sélection est adressé au Client.

- Le passage des épreuves de sélection
 - A l'issue des épreuves de sélection, la commission d'admission se réunit et décide de l'admission ou non du Client qui reçoit alors un courrier d'admission avec coupon à retourner ou un courrier de refus.

- La réception du coupon
 - La réception par l'Isema du coupon à retourner, accompagné du paiement des 300€ d'arrhes (montant en vigueur au 09/04/2020). Montant remboursable en cas de non obtention du diplôme validant le prérequis ou en cas de signature d'un contrat d'apprentissage. Les arrhes versées se déduisent des frais de scolarité pour le Client finançant à ses frais l'action de formation.
- La réception de l'attestation CVEC
 - La réception de l'attestation de contribution CVEC pour les Clients concernés. www.cvec.etudiant.gouv.fr
- La contractualisation de l'inscription
 - La signature de la convention de formation, convention de formation tripartite ou du contrat de formation professionnelle ainsi que des modalités financières et documents annexés.

En fin de formation une attestation de présence est délivrée au Client ainsi qu'une (ou plusieurs) attestations de réussite et un certificat / diplôme en cas d'obtention de l'examen.

2.2- Cas des prestations de formation conduisant à l'obtention d'une certification professionnelle inscrite au RNCP via le dispositif de VAE

La demande d'inscription se matérialise par :

- L'étude du dossier de recevabilité (Livret1)
 - Le livret est téléchargeable à partir du site internet www.isema.fr
- L'acceptation du devis par le Client
 - En cas de validation du Livret 1, l'Isema adresse un devis au Client qui le retourne signé avec mention « bon pour accord ».
- La signature de la convention d'accompagnement
 - A réception du devis signé, l'ISEMA adresse une convention d'accompagnement au Client qui la retourne signée. L'ensemble de la démarche est présentée en détail sur le site internet de l'établissement

En fin de formation une attestation de réussite partielle de présence est délivrée au Client ainsi qu'une (ou plusieurs) attestations de réussite et un certificat / diplôme en cas d'obtention de l'examen.

2.3- Cas des prestations de formation (inter-entreprise (catalogue)-et intra entreprise

Les inscriptions ne sont confirmées qu'à réception d'une inscription établie directement sur le site internet de l'établissement ou proposition de formation signés, transmis par mail ou courrier l'ISEMA-Institut Supérieur Européen de Management Agroalimentaire situé au 105 rue Pierre Bayle CS 20143 – 84918 AVIGNON Cedex 9 – crey@isema.fr – 04 27 85 86 87 Au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la formation, l'Isema adresse une convocation au Client. En fin de formation, un certificat de réalisation est remis au Client

3. MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT

L'Isema n'étant pas assujéti à la TVA, les prix, libellés en euros sont nets de taxe.

Les prix des prestations de formation sont indiqués sur le site Internet de l'Isema et sur la proposition commerciale pour les formations intra, ils comprennent les enseignements, accompagnements, évaluations, corrections ainsi que la



documentation remise au stagiaire. Ils peuvent également inclure les frais de déplacement de l'intervenant. Sauf spécification contraire, les tarifs n'intègrent pas les frais de restauration qui pourront être facturés en sus.

3.1- Modes de paiement

Le paiement des prestations de formation peut se faire :

- Par prélèvement bancaire conformément aux modalités financières annexées du mandat SEPA.
- Par virement bancaire ou par chèque bancaire à l'ordre de l'Isema

3.2- Modalités de paiement

- Par un Client « particulier » finançant à ses frais la formation : Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation.
- Par un Client « entreprise » finançant la formation de son salarié : Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- Par un Client « OPCO » finançant la formation du salarié de son adhérent « entreprise » : L'entreprise s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son OPCO. Si l'Isema n'a pas reçu l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence du Client à la formation, l'entreprise est redevable de tout ou partie du montant de la facture qui lui sera adressée.

Les frais de formation sont acquittés conformément à l'accord de prise en charge de la convention tripartite.

3.3 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, les frais de pénalités majorés des éventuels frais bancaires sont facturés en sus conformément aux modalités financières annexées à la convention de formation ou au contrat de formation professionnelle.

Le non-paiement des prestations de formation entraîne la nullité du contrat liant le Client à l'Isema.

4. CONDITIONS D'ANNULATION OU DE REPORT

4.1- Annulations ou reports du fait de l'Isema

Pour les prestations de formation intra et inter-entreprise, 7 jours ouvrés avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, l'Isema se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Aucune indemnité ne sera versée au client.

4.2- Annulations ou reports du fait du Client

Toute demande d'annulation devra être signalée à l'Isema par écrit (courrier ou mail) dans un délai de 7 jours avant la date de début de la prestation de formation. Passé ce délai, l'Isema facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

– Formations inter et intra-entreprise

- 50% du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 3 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100% du coût total dans un délai inférieur ou égal à 2 jours ouvrés avant le début de la formation ou pour toute formation commencée.
- 100% pour toute formation commencée.

5. PROPRIETE INTELECTUELLE

Le contenu des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de l'Isema, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

6. DONNEES PERSONNELLES ET COMMUNICATION

Conformément aux dispositions de la Loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement RGPD sur la protection des données personnelles, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de l'Isema.

Pour exercer ce droit, le Client doit adresser un mail ou courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture.

Les données personnelles concernant le Client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par ses soins, et toutes informations futures, sont utilisées par l'Isema uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Cependant, le Client « entreprise » agissant en tant que personne morale accepte d'être cité par l'Isema comme client de ses offres de formations, aux frais de l'Isema. L'Isema peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, démarche qualité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

7. CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'ISEMA ne pourra être mise en cause si la non-exécution ou le retard d'exécution de la prestation de formation objet de ces présentes CGV, relève d'un cas de force majeure comme défini à l'article 1218 du code civil.

8. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Instance ou de Grande Instance de Avignon sera seul compétent pour régler le litige.

